



COMPTE RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq avril, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune des Pineaux se sont réunis, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYAU, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Etaient présents : M. Gérard GUYAU, M. Pascal PAQUEREAU, M. Thierry BOURGEOIS, M. Dominique LE GAL, M. Jacky CHIMIER, Mme Emilie CRÉPEAU (entre en séance à 19h pour le 3^{ème} point), Mme Marie-Hélène GADÉ, Mme Estelle LAURENT, Mme Marie-France LEROUX, M. Vincent MANDIN, M. John MORAND, M. Claude PASQUEREAU, M. Yohan POULARD, M. Alain ROUSSEAU, Mme Sylvie VALLET.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Alain ROUSSEAU

Décisions prises par M. le Maire

Les membres du Conseil Municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

NEANT

Subvention 2019 à Familles Rurales de Mareuil sur Lay pour la garderie périscolaire

Après avoir pris connaissance des comptes de l'année 2018 et du projet de budget 2019, le Conseil Municipal, décide d'accorder à Familles Rurales une subvention de 3 900 € pour le fonctionnement de la garderie des Pineaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de fonctionnement de 2019.

Indemnité de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, fixe le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 120.97 € pour l'année 2019, compte tenu du fait qu'il n'y a plus de prêtre résidant sur la commune.

La somme correspondante sera inscrite au budget primitif à l'article 6282 de la section de fonctionnement et M. le Maire est chargé d'effectuer le mandat correspondant.

Aménagement du bourg : contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, l'offre du cabinet SAET concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg.

Le montant estimé des travaux s'élevant à 180 000 € HT, l'offre de maîtrise d'œuvre proposée est de 9 950 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'offre du cabinet SAET.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre afférent.

Aménagement du bourg : convention avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, la convention proposée par le Conseil Départemental pour le projet d'aménagement du bourg, afin d'autoriser les travaux sur le domaine public communal et départemental. Cette convention définit également les charges d'entretien ultérieur ainsi que le montant de la participation financière de la Commune.

Participation financière :

Concernant la déviation, la Commune participera au financement de l'opération à hauteur de 30% du montant total HT de l'opération qui est estimée à 100 000 € HT. La participation de la Commune est donc estimée à 30 000 € HT.

Concernant l'aménagement de la rue de l'Océan, le Département réalisera la couche de roulement en accompagnement de la portion aménagée. Pour la partie non aménagée, le Département versera une subvention de 17 000 € HT, au titre de la remise en état de la chaussée avant transfert.

La Commune versera donc au Département, par différence, la somme estimée à 13 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la convention avec le Conseil Départemental

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Budget principal : décision modificative n°1

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-141 : TOITURE DE L'EGLISE	0,00 €	4 251,57 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-145 : AMENAGEMENT BOURG SENS UNIQUE	4 251,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 251,57 €	4 251,57 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 251,57 €	4 251,57 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Questions diverses

- La Commune va prochainement mettre en ligne un site internet. C'est pourquoi, afin de créer une charte visuelle, la commission communication a décidé de créer un nouveau logo pour la Commune. Mme Emilie CREPEAU présente les différents visuels qu'elle a réalisés. Le Conseil Municipal a retenu deux logos, qui seront retravaillés et présentés de nouveau lors de la prochaine séance.
- Aménagement du bourg : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait de faire une réunion d'information à destination des riverains de la rue de l'Océan et de la rue des Pins concernant les travaux et la mise en place du sens unique. Le Conseil Municipal étant d'accord, la réunion d'information se déroulera le 12 juin 2019 à 19h00 à la salle polyvalente. Les riverains seront invités

par courrier.

- M. Thierry BOURGEOIS a fait faire un devis auprès de la VAMA pour l'acquisition d'une plateforme sécurisée qui serait utile pour les travaux d'extérieur en hauteur. Le devis s'élève à 1 229.00 € HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce devis.
- Un panneau mentionnant la salle des Pins va être installé en bas de celle-ci, pour un montant de 335.04 € HT.
- Un riverain de l'impasse du Vieux Chêne a fait une demande concernant l'achat d'une partie de terrain communal cadastré ZE 206, au fond de l'impasse. Le Conseil Municipal est d'accord pour le principe. La décision concernant le tarif sera prise ultérieurement. En effet, le Conseil Municipal souhaiterait liquider totalement la bande restante.

**Les prochaines réunions de Conseil Municipal se tiendront :
le mercredi 22 mai et le mercredi 26 juin à 19h30**

Le Maire,
Gérard GUYAU